

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°56-2021
Point 4.7.2

Point 4.7.2 de l'ordre du jour

Remise gracieuse de frais de location payés par le restaurant Scop'resto (anciennement Scop restaurant du Baggersee) au Service Formation Continue (SFC)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le restaurant du bâtiment de l'Université de Strasbourg localisé aux 15-21 de la rue du Maréchal Lefebvre à Strasbourg est exploité par un prestataire externe, sélectionné selon les procédures de marché public en vigueur.

Le prestataire Scop'resto (anciennement Scop restaurant du Baggersee) a ainsi été sélectionné en novembre 2016 pour une durée initiale de 4 ans, étendue par avenant pour 6 mois supplémentaires. Ce prestataire a fait l'objet d'une nouvelle sélection, pour le nouveau marché public, d'une durée de 4 ans, qui doit prendre effet le 1^{er} mai 2021.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'État est conclue entre l'Université de Strasbourg et le prestataire retenu. Cette convention prévoit le versement à l'Université (au SFC) par le prestataire d'une redevance de 1000 € TTC par mois d'ouverture (10 mois par an, en raison de la fermeture et juillet et août) Cette redevance a fait jusqu'à présent l'objet d'une facturation par année universitaire.

L'objet de cette délibération est la sollicitation d'une remise gracieuse de 10 357 € TTC en faveur de la société Scop'resto (anciennement Scop restaurant du Baggersee)

Cette remise gracieuse est sollicitée pour les raisons suivantes :

- Pour l'année 2019-2020, 4 000 € TTC au titre de l'interruption d'activité (et donc d'utilisation des équipements de cuisine) de mars à juin 2020, en raison de la crise sanitaire.
- Pour l'année 2020-2021, 4 700 € TTC au titre de l'interruption d'activité (et donc d'utilisation des équipements de cuisine) de du 1^{er} novembre 2020 au 21 mars 2021, en raison de la crise sanitaire.
- Pour l'année 2020-2021, 1 657 € TTC au titre de la participation du propriétaire des locaux (Unistra) à la réalisation de travaux de réparation de deux des quatre chambres froides.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise gracieuse de 10 357 € TTC en faveur de la société Scop'resto (anciennement Scop restaurant du Baggersee).

Résultat du vote :

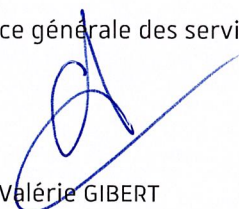
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT